



*MAISON D'ARRÊT DE ROUEN*

**S.P.S**

affilié à la **FGF** Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

**SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANT(e)S**

## **HONTEUX !**

Un détenu de la Division 2, ayant fait dernièrement appel à un mouvement collectif pour le blocage de la division 2 lors des promenades début novembre; ce détenu été pris en flagrant délit d'échanges d'objets divers non autorisés par le règlement trois semaines plus tard...

Le détenu se plaint et reçoit une oreille attentive de certains. Les surveillants des parloirs devront justifier d'avoir surveillé leur secteur et contrôlé le détenu concerné !

Le lendemain, il fait l'objet d'une fouille de cellule à l'initiative des surveillants de son étage, ces derniers découvrent **4 téléphones portables, et 1 clé réseau wi-fi.**

Son co-détenu portant le chapeau, dans cette affaire, il évite un compte rendu d'incident à la demande des responsables du secteur, **avant enquête par le responsable du BGD.**

Ce détenu, ce mercredi matin 2 décembre se permet de venir insulter les surveillants des parloirs et tente de propager des rumeurs non fondées sur leur professionnalisme. **Rumeurs probablement relayées par certains.**

**Mais où allons nous ? Qui cautionne de tels agissements ?**

**Sachez Messieurs, qu'il n'y a qu'une seule façon de travailler et celle-ci est établie par le règlement et le code de procédure pénale.  
Notamment les fouilles qui sont faites dans le strict respect de la dignité humaine.**

**Dire le contraire serait de la diffamation. C'est une honte !**

Pourquoi ce détenu instigateur d'une tentative de mouvement collectif, injurieux auprès des agents se trouve encore dans nos murs ?

**Le SPS demande que tout soit mis en œuvre pour mettre fin aux agissements de ce détenu dans le plus bref délai.**

**Le SPS demande que le travail des surveillant(e)s soit respecté.**

Copie DISP de Rennes

Le bureau local, le 02/12/2020